



NOS HONORAIRES (Barème au 01 Avril 2017)

TRANSACTION

Extrait :

PRIX DE VENTE En déc à	COMM TTC	%
50 000	5 000	10,00%
100 000	9 000	9,00%
150 000	12 000	8,00%
200 000	14 600	7,30%
250 000	16 900	6,76%
300 000	19 400	6,47%
350 000	21 400	6,11%
400 000	23 400	5,85%
450 000	24 400	5,42%
500 000	25 400	5,08%
Au-delà		5,00%

Terrain non bâtis = 10% du prix de vente H.T. avec un minimum de 3 000 €
Honoraires TVA incluse, au taux de 20 %

ESTIMATIONS = 200€ (à déduire en cas de mise en vente)
En cas de vente à un professionnel de l'immobilier,
Honoraires d'un montant correspondant à 7% H.T.

GESTION

SERVICE CONFIANCE 6,47% HT soit 7,77% TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)

SERVICE PREMIER 7,47 % HT soit 8,97 % TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)
- Prestations Complémentaires (Gestion technique < 1000€TTC, gestion financière, gestion des sinistres)

SERVICE PREMIUM 12 % HT soit 14,40% TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)
- Prestations Complémentaires (Gestion technique <1000€TTC, Gestion financière, Gestion des sinistres, Recouvrement, Gestion technique > 1000€ TTC).
- Autres prestations (Assurance Loyer Impayés, détériorations...) **2,38 % TTC**
- Etat des lieux: 3€ le m² TTC, plafonné à 90€ TTC par partie.

FORFAIT GESTION GARAGE (ou tout autre bien dont le loyer à 150€) 12 % HT soit 13.20 %TTC

LOCATION HABITATION, MIXTE (1) ET MEUBLEE (1)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue » Année de référence : 2014
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du Bail : **8€ TTC**
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC**

HONORAIRES A LA CHARGE :	DU LOCATAIRE	DU BAILLEUR
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail	8€/m ² TTC	7,5% TTC du loyer annuel Hors Charges
Honoraires d'entremise et de négociation		
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC	3€/m ² TTC avec un minimum de 100€ TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Montant
Euros HT (1)

Montant
Euros TTC (2)

HONORAIRES DE BASE

Au forfait :
en fonction de la taille et des équipements de la copropriété

HONORAIRES ANNEXES

Honoraires pour vacation (pendant les heures ouvrables)

(Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)

66,66 €

80,00 €

Honoraires pour vacation (en dehors des heures ouvrables)

(Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)

75€

90 €

Tarifs ci-dessus majorés de 50%

Gestion des impayés

- ◆ Chèque ou prélèvement impayé (hors frais bancaires)

20,83 €

25 €

- ◆ Frais de relance

Sans frais

Sans frais

- ◆ Mise en demeure / Lettre Recommandée

37,50 €

45 €

- ◆ Remise du dossier à l'huissier / à l'avocat

95,83 €

115,00 €

- ◆ Injonction de payer / Prise d'hypothèque

208,33 €

250,00 €

- ◆ Suivi de la procédure

À la vacation

À la vacation

État daté

- ◆ Établissement

300,00 €

360,00 €

- ◆ Mise à jour

100,00 €

120,00 €

- ◆ Opposition article 20 Loi 10 juillet 1965

125,00 €

150,00 €

- ◆ Délivrance copie carnet entretien

20,83€

25,00€

Gestion des travaux votés en Assemblée Générale

- ◆ Avec maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés)

A déterminer lors de l'AG

- ◆ Sans maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés)

A déterminer lors de l'AG

- ◆ Forfait en cas de travaux inférieurs à 7 000 € TTC

A déterminer lors de l'AG

- ◆ Gestion des appels de fonds

Sans frais

Sans frais

- ◆ Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en Assemblée Générale

À la vacation

À la vacation

Divers

- ◆ Tenue d'un compte bancaire séparé au nom de la copropriété

Offert

Offert

- ◆ Gestion d'un compte sur livret

Offert

Offert

- ◆ Convocation et tenue Assemblée Générale supplémentaire

À la vacation

À la vacation

- ◆ Suivi des sinistres (déclaration et expertise)

À la vacation

À la vacation

- ◆ Gestion des compteurs d'eau et calories

Sans frais

Sans frais

- ◆ Mandataire commun en cas de subventions publiques (dossiers subventions ANAH, OPA...)

À la vacation

À la vacation

- ◆ Copie règlement de copropriété

41,66 €

50,00 €

- ◆ Frais d'affranchissements postaux frais réel

Aux frais réels

Aux frais réels

- ◆ Tirage de document (à l'unité)

0,15 € HT

0,18 € TTC

- ◆ Location de salle (plus de 15 personnes)

Aux frais réels

Aux frais réels

- ◆ Location de salle chez le Syndic (maximum 20 pers)

Offert

Offert

(1) TVA au taux en vigueur (2) Variable en fonction du taux de TVA Détail disponible en annexe à la demande

CENTURY21 Premium, responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour la gestion de ses clients et prospects.
Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés de CENTURY 21 Premium, et, le cas échéant, de ses sous-traitants, prestataires et partenaires commerciaux.
En application de la loi informatique et libertés 78-17 du 6-1-1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exercent par courrier électronique adressé à premium@century21france.fr; premium.oreans@century21.fr ou par courrier postal à l'attention de CENTURY 21 Premium 84 et 111 Avenue Louis Joseph Soulas, 45800 Saint Jean de Braye ou 28, rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.